

*Transport du grain de l'Ouest—Loi*

N'oublions pas non plus qu'il y a beaucoup de bavardages et que le vice-président a besoin lui-même de beaucoup de temps pour rendre sa décision. Il ne faudrait certainement pas que cela empêche les députés de débattre du projet de loi à l'étude.

**M. Benjamin:** Monsieur le Président, j'ai une autre objection, que va-t-il se passer entre-temps? Vous avez déjà décidé de l'heure, soit 12 h 24. Il y aura un autre discours de vingt minutes avant que nous passions aux discours de dix minutes. Supposons que dans le courant de la journée ou un autre jour, le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) et moi-même invoquions le Règlement et que l'on convienne que le temps consacré aux rappels au Règlement ne doit pas être compté dans la période de discussion de huit heures. Que feriez-vous à ce moment-là, monsieur le Président? Reviendriez-vous aux discours de vingt minutes, même si certains députés n'ont pas pu parler plus de dix minutes? Il me semble que la situation ne peut que s'aggraver.

A mon avis, monsieur le Président, si cette décision est maintenue, n'importe quel parti peut décider d'invoquer le Règlement aussi souvent qu'il le veut à propos de l'habillement d'un député ou quant à savoir, si les pendules indiquent l'heure exacte ou pour un foule d'autres choses pour empêcher le débat de se poursuivre pendant huit heures.

**M. Smith:** Nous ne le ferions pas.

**M. Benjamin:** Ah, non? Si l'on invoque délibérément le Règlement pour ergoter sur des vétilles, il me semble que la présidence, avec toutes ses prérogatives, peut toujours mettre un terme à la discussion très rapidement. Par ailleurs, jusqu'ici, tous les rappels au Règlement au sujet des règles et du débat lui-même étaient justifiés, et des représentants de tous les partis en ont faits. De toute évidence, ces interventions ne font pas partie d'un débat sur le transport dans l'Ouest et le tarif statutaire pour le transport des céréales.

Personne ne peut prétendre, il me semble, que les recours au Règlement que nous avons entendus jusqu'ici étaient malveillants ou frivoles ou dans ce genre. Cependant, si l'on décide que le temps consacré à ces rappels au Règlement doit être compté dans les huit heures de débat, cela causera certainement beaucoup de difficultés à l'avenir, car n'importe qui, surtout le parti au pouvoir, pourrait réduire radicalement le temps de parole de l'opposition en invoquant le Règlement à tout propos, même si cela n'a rien à voir avec la mesure à l'étude.

**M. Smith:** Nous ne l'avons jamais fait.

**M. Benjamin:** Peut-être, mais n'importe quel parti pourrait le faire. N'importe quel député pourrait le faire. Nous ne devrions pas le permettre, monsieur le Président. Le temps utilisé de cette façon ne peut pas être compris dans les huit heures de débat.

● (1240)

**Le président suppléant (M. Blaker):** Je trouve étonnant que le député de Regina-Ouest puisse même évoquer la possibilité

que je me sois trompé. J'aimerais que tous les députés considèrent mes décisions comme de petits bijoux, mais il n'en est rien aujourd'hui, à ce que je vois.

Je répète donc pour la troisième fois qu'étant donné les propos qu'a tenus celui qui occupait le fauteuil avant moi, les députés auront, s'ils veulent bien vérifier ces propos, l'occasion d'y revenir demain.

Le député soulève l'hypothèse du rejet de ma décision. Il s'illusionne, car je suis bien placé pour croire que ma décision sera maintenue, comme il pourra le constater demain. Nous verrons s'il convient de rendre cette décision à 11 heures ou à 15 heures, selon les intentions des députés. Si la contestation se poursuit, les députés verront que la présidence avait raison.

Je voudrais maintenant donner la parole au député de Dauphin-Swan River (M. Lewycky).

**M. Taylor:** Comme dernier rappel au Règlement, je propose que les trois prochains orateurs aient vingt minutes, afin d'éviter toute difficulté par la suite.

**Le président suppléant (M. Blaker):** Je peux donner au député de Bow River (M. Taylor) la garantie absolue qu'un seul député pourra parler pendant vingt minutes, après quoi il y aura dix minutes de questions et réponses. J'ai rendu cette décision avant 12 h 24 et je compte m'en tenir à cela.

**M. Taylor:** C'est d'une injustice flagrante.

**M. Laverne Lewycky (Dauphin-Swan River):** Monsieur le Président, je suis enchanté de pouvoir participer au débat de l'amendement que propose mon collègue. Je veux également exprimer ma vive gratitude au parti conservateur qui a permis vendredi à un de ses membres de prendre l'avion, ce qui a fait changer quelque peu l'ordre des interventions.

On a à maintes reprises fait l'historique du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau et énoncé les principes qui le régissent. Je voudrais envisager l'affaire en me plaçant au point de vue de certains des producteurs et souligner l'incidence qu'aura cette proposition sur les producteurs de matières premières dans certaines régions, notamment celle de Dauphin-Swan River.

Je sais que certains députés d'en face ont un peu de difficulté à comprendre la question, comme ils n'ont aucun rapport direct avec les gens qui seront touchés par cette mesure législative.

J'aimerais citer un exemple tiré du domaine agricole. Je sais que certaines idées que je sèmerai aujourd'hui seront perdues. Certaines tomberont en sol rocailleux et il s'ensuit que les idées que je tente de semer concernant les incidences négatives de la proposition seront perdues, car il n'y a pas de sol fertile en face où elles peuvent prendre racine et croître.

En diverses occasions, le ministre qui a présenté le projet de loi a dit que ceux qui n'étaient pas d'accord avec lui ou, autrement dit, qui favorisaient le maintien du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, étaient des réactionnaires. C'est le mot qu'il a employé, ridiculisant ainsi certains des députés de l'arrière-ban de son propre parti qui pourraient s'intéresser à la position rationnelle et réaliste que je veux soumettre au ministre.